

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

CONFORME

Date inspection: 10/03/2020 **Inspecteur:** Vincent Dehaes **Mentor:** **Installateur:** [REDACTED]

Étiquette d'identification: Maison **RÃ©fÃ©rence du client:** **N° C. Ident.:**

N° TVA:- **N° série::** 4219143

Marque et type d'appareil de mesure: Fluke 1663

Adresse de l'installation

Rue Des anettes
Numéro 4
Boîte
Code postal 1348
Commune Louvain La Neuve
Pays Belgique

Nom de contact
Téléphone 0485381551
Numéro Gsm (SMS)

Propriétaire

Nom [REDACTED]
Rue Des anettes
Numéro 4
Boîte
Code postal 1348
Commune Louvain La Neuve
Pays Belgique

Installateur

Nom [REDACTED]
N° TVA
Numéro de téléphone 0485381551
E-mail [REDACTED]

Type : maison **EAN :** 54 **N° compteur :** 5291991

Type de contrôle: Contrôle périodique d'une installation domestique selon les articles RGIE 271, 271bis et 86.

Distributeur: ORES Tension: 3N400V Liaison comp / tableau: 10 mm² Protection Max: 40 A

Nombres tableaux: 2 Nombres circuits: 14+2 Ri GEN: 2,9 MΩ

Prise de terre: Boucle RE: 6 Ω

INTERRUPTEUR DIFFÉRENTIEL

Δ (mA)	In (A)	In - autres (A)	I _t	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	40		22,5kA2s (3000A)	A	16	Ok	Ok
30	40		22,5kA2s (3000A)	A	6	Ok	Ok

DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Curve	Protection IN (A)	(autres)	P	Section (mm ²)
Contrôle visuel (général)	☒ BON ☐ PB	Contact direct	☒ BON ☐ PB	Contact indirect	☒ BON ☐ PB
Raccordement	☒ BON ☐ PB	Schéma correct	☒ BON ☐ PB	schéma en annexe par Aceg asbl ☐	
Liaisons équipotentielles	☒ BON ☐ PB ☐ pas d'application ☐ en attente				
Continuité	☒ BON ☐ PB	Éclairage / machines	☐ BON ☐ PB ☒ PA		



REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

Commentaire

O2 Aucune infraction .

O5 L'éclairage n'est pas définitivement installé.

CONCLUSION

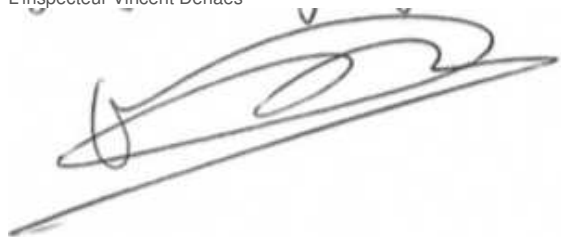
- ☒ **L'installation électrique est conforme au RGIE.** La prochaine visite périodique est à prévoir avant le 10/3/2045
- ☒ Les mesures nécessaires ont été prises afin de s'assurer que le différentiel, placé au début de l'installation soit sécurisé par plombage en amont et aval.
- ☒ Le schéma unifilaire et le schéma de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.
- ☐ **L'installation électrique n'est pas conforme..** Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Date:
- ☐ **L'installation électrique n'est pas conforme..** La visite de contrôle prévue par l'art 276bis du RGIE, doit avoir lieu au plus tard 18 mois après la date de l'acte de vente. Les coordonnées du nouveau propriétaire doivent nous parvenir après signature de l'acte de base. Si le recontrôle est effectué par un autre organisme, celui-ci est prié de nous en tenir informé suite à sa visite. Date:

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut être diffusé en copie.

Nombre annexe: 3

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

L'inspecteur Vincent Dehaes



Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au AREI

- Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
- Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
- Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la direction Energie Gaz - Electrique du Service Public Fédéral concerné.

Qualité

- La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
- Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

www.aceg.be

02 880 88 90

BE53 0689 0209 2953 - BTW BE0846.351.031

Feuille de route pour une installation qui est conforme:

Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
Lisez ce protocole attentivement et faites attention à toutes les notes.	Si vous faites des améliorations majeures à l'installation, vous êtes obligé de faire une reinspection	Le prochain contrôle périodique est prévu pour 10/3/2045	ACEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaires.



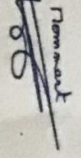
BELO

BELO a.s.b.l.
 Organisme de contrôle agréé et accrédité
 Siège social : Rue de Fonteny, 20 - 1370 Jodogne
 Tél. : 010/45.41.06 - Fax : 010/45.41.16

RAPPORT 1033736

ELAC
 N° 355-INSF

CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES A BASSE TENSION

Date du contrôle : 17/07/2015	Rapport précédent : absent	Compteur GRD : 5991991	Index : 10370,3kWh
Renseignements Belor Inspecteur : Frédéric MOMMART GSM : 0475/55.27.97 Appareils de mesures utilisés : N° MME10		Code EAN : à fournir / Ordre de service : N°12303 Procédures utilisées : PTE_300 / PGS_200 / PGM_200 Type de lieux : Domestiques Art.66 / 87 du R.G.I.E.	
Renseignements d'identification Propriétaire/demandeur/adresse : Mr Seynhaeve rue verger de la baraque, 27 à 1348 Adresse du bâtiment : RUE DES ANNETTES, 4 1348 LOUVAIN LA NEUVE Type de locaux compris dans le bâtiment : maison / rez / étage(s) Installateur / adresse : Néant / TVA / N° CI : Néant /			
Objet de la visite ☐ Examen de conformité avant mise en service ☐ Nouvelle art.270 ☐ Modification art.270 ☐ Chantier art.270 ☐ Visite de contrôle périodique : installation existante art. 271 / 271bis / 278 du R.G.I.E. ☐ Visite de contrôle avant tout renforcement de puissance art.276 du R.G.I.E. ☒ Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation : ☐ art.276bis : description à joindre ☒ art.271 / art.271bis			
Description générale Fondations du bâtiment après 1.10.1981 / Installation électrique après 1.10.1981 / Date compteur : 2011 Tension de service : ☐ mono 230V ☐ 2 X 230V ☐ 3 X 230V ☒ N / Protection compteur : 25A Colonne d'alimentation du tableau principal : 4 x 10 mm ² / Différentiel général : 40mA/300mA Type : A Nombre de tableaux : 1 / Nombre de circuits terminaux : 15 / Type d'électrode de terre : Boucle			
Contrôle par mesures Valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre : 0,41Ω Valeur du niveau d'isolement général : 0,001MΩ Contrôle de la continuité des connexions équipotentielles et des conducteurs PE :			
Contrôle visuel hors tension Contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas : INFRACTION Contrôle de l'état (fixations, détérioration, ...) du matériel électrique fixe : CONFORME Contrôle du repérage / identification des circuits / indication tension de service : CONFORME Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques : CONFORME Contrôle des appareils électriques fixes et à poste fixes : CONFORME Contrôle de l'adaptation entre les protecteurs et les sections des circuits : CONFORME Contrôle de l'adaptation sous tension : ☐ Non contrôlé car installation hors tension Contrôle du bouton test des différentiels : CONFORME Contrôle des boucles de défauts et du raccordement correct des différentiels : CONFORME			
Contenu du rapport Page 2: Obligations - Consignes de sécurité et d'interdictions - Assurance QA - Notes - Remarques Page 3: Infractions Conclusion : Le présent PV de contrôle correspond à l'état de l'installation électrique au moment de sa vérification et seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter avant le 17/07/2019 et au plus tard avant 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente. - Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Prochaine visite merci de prendre rendez-vous avec notre bureau au 010/45.41.06 ou via info@belor.be			
Signature de l'inspecteur		Nom de la personne présente sur place	
 Mr Seynhaeve		Visa du GRD	

MOD_TE302NC-Ed.02F-

BELOR a.s.b.l. TVA : BE0888.990.449

Page 1 sur 3